

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ  
DE LA MRC DE DRUMMOND**

**Mémoire du  
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
Présenté à la MRC Drummond**

**12 mai 2015**

## Rédaction

Isabelle Bonsant, directrice générale du CRECQ

## Collaboration

Marie-Pascale Duvieusart, administratrice du CRECQ

Suzanne Lévesque, administratrice du CRECQ

Estelle Luneau, administratrice du CRECQ

Gérald Parenteau, administrateur du CRECQ



**Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec**

400 rue Heriot, bureau 2004, Drummondville (Québec) J2B 1B3

Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: [info@crecq.qc.ca](mailto:info@crecq.qc.ca), Site Web: [www.crecq.qc.ca](http://www.crecq.qc.ca)

## Table des matières

1. Présentation du CRECQ .....	4
2. Intérêt du CRECQ pour la gestion des matières résiduelles.....	4
3. Considérations générales .....	5
4. Matières recyclables.....	5
5. Matières organiques.....	6
6. La sensibilisation, un renouvellement s'impose .....	7
7. Vingt ans à sensibiliser, devons-nous passer à la « carotte »... puis au « bâton »!.....	9
8. CRD .....	9
9. ICI.....	10

## **1. Présentation du CRECQ**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres dont des citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a été créé en avril 1997. Son Conseil d'administration regroupe actuellement dix-huit administrateurs(trices) provenant des cinq MRC de la région.

## **2. Intérêt du CRECQ pour la gestion des matières résiduelles**

Le CRECQ se préoccupe d'une saine gestion des matières résiduelles depuis le tout début de sa création. Il a participé aux consultations publiques sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Drummond en juin 2003. Il a contribué au mémoire du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement lors de la consultation publique sur le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles en février 2010. Il a participé aux audiences du BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Nicéphore en juin 2012. Le CRECQ a également adopté une position sur la gazéification en 2013.

Le CRECQ a coordonné plusieurs projets en lien avec la gestion des matières résiduelles, que ce soit en lien avec la réduction à la source ou l'attestation « ICI on recycle ! » de Recyc-Québec.

### 3. Considérations générales

De manière générale, le CRECQ considère que le plan d'action du PGMR comporte de nombreuses mesures pertinentes pour augmenter le taux de récupération des matières résiduelles générées dans la MRC de Drummond. Certaines de ces mesures nous apparaissent toutefois insuffisantes pour atteindre les objectifs proposés à l'horizon 2020.

Le CRECQ croit que la sensibilisation doit représenter un élément clé du plan d'action et miser sur une approche plus personnalisée. De plus, reconnaissant les limites de la sensibilisation auprès de certaines catégories de citoyens, le CRECQ considère qu'il faille envisager des mesures incitatives, et éventuellement coercitives, pour obtenir des résultats qui permettent de briser le plafonnement qui succède inévitablement à toute campagne de sensibilisation.

Dans les sections suivantes, le CRECQ propose des approches, orientations ou actions qui permettraient à la MRC de se rapprocher davantage de ses objectifs de détournement de l'élimination.

### 4. Matières recyclables

Le CRECQ est en accord avec les actions prévues au plan d'action, mais croit qu'elles doivent être bonifiées pour atteindre les objectifs proposés à l'horizon 2020 pour toutes les matières ciblées (papier, carton, plastique, verre et métal). La Ville de Drummondville, qui a déployé d'importants efforts au cours des dernières années, est encore loin d'atteindre les objectifs visés pour 2020. Certaines petites municipalités devront même plus que doubler leur performance en seulement quelques années.

#### **RECOMMANDATION # 1**

**Dans le but d'atteindre les objectifs visés pour les matières recyclables, le CRECQ croit nécessaire que soient bonifiées les actions liées à la sensibilisation et que soient envisagées des mesures incitatives et même coercitives.**

## 5. Matières organiques

Avec le bannissement de l'élimination de la matière organique en 2020, on constate que la valorisation de cette matière occupe une place très importante dans le plan d'action. Ainsi, une grande partie de la population de la MRC sera bientôt desservie par une collecte des matières putrescibles. Cependant, quatre municipalités opteront pour le compostage domestique, dont deux qui pourraient opter pour la troisième voie après quelques années advenant des résultats insatisfaisants du programme de compostage domestique.

D'un point de vue strictement environnemental, le CRECQ est d'avis que le compostage domestique représente la meilleure façon de gérer les matières organiques. Il offre des avantages incontestables d'un point de vue de la réduction des impacts liés au transport et au traitement de la matière organique. Par ailleurs, les faibles coûts reliés à cette méthode viennent ajouter à la tentation de choisir cette forme de gestion.

Malgré tous les avantages, le CRECQ estime que l'option du compostage domestique seulement n'est pas la solution que les municipalités devraient choisir. Cette option comporte des inconvénients importants<sup>1</sup> mettant sérieusement en péril l'atteinte des objectifs visés:

- Rendement relativement faible dû à la participation volontaire et au contexte d'application parfois limité : matières exclues (résidus d'origine animale, résidus ligneux long à décomposer, mauvaises herbes montées en graines, etc.), espace insuffisant, efficacité réduite l'hiver.
- Pour le citoyen, nécessite effort, temps et savoir-faire pour éviter les possibles nuisances (odeurs, insectes et vermine).
- Réduction de la participation en saison froide, ce qui diminue le potentiel.

### **RECOMMANDATION # 2**

**Le CRECQ est donc d'avis que l'option du compostage domestique seulement n'est pas une option adéquate pour les municipalités dans le contexte où on vise le bannissement de l'enfouissement de la matière organique en 2020, et qu'en conséquences, la collecte à trois voies s'avère un moyen plus efficace pour atteindre cet objectif.**

<sup>1</sup> SOLINOV (2006). Guide sur la collecte et le compostage des matières organiques du secteur municipal – Document technique, Conçu et réalisé pour Recyc-Québec, en ligne : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/GuideCollCompostMatOrgMun.pdf>

En ce qui concerne le tri des matières putrescibles, en particulier les résidus alimentaires, l'éducation joue un rôle primordial considérant le dédain ou le dégoût que suscite parfois chez le citoyen la manipulation de tels résidus.

#### **RECOMMANDATION # 3**

**Le CRECQ croit que les montants prévus alloués à la sensibilisation des citoyens ne sont pas à la hauteur du défi que représente le bannissement de l'élimination des matières organiques et devraient, par conséquent, être augmentés.**

Il est intéressant de mentionner qu'une mesure incitative pour les citoyens est la redistribution du compost. Grâce à cette initiative, les citoyens sont en mesure de constater par eux-mêmes le résultat de leurs efforts et bénéficient de matières fertilisantes gratuitement (ou à peu de frais).

#### **RECOMMANDATION # 4**

**Le CRECQ recommande donc d'analyser la possibilité de redistribuer des sacs de compost aux citoyens comme mesure incitative.**

Malgré que le PGMR doive couvrir l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, y compris les matières provenant du secteur des ICI, le plan d'action proposé ne spécifie pas clairement quels sont les mesures qui seront mises en place par la MRC et les municipalités pour favoriser le détournement de la matière organique générée par les ICI

#### **RECOMMANDATION # 5**

**Le CRECQ souhaiterait que la MRC expose plus clairement ses orientations relatives à la gestion des matières organiques provenant des ICI de la MRC.**

## **6. La sensibilisation, un renouvellement s'impose**

Les programmes de collecte sélective ont commencé à être instaurés il y a plus de 20 ans. Au milieu des années 90, Drummondville et la plupart des municipalités rurales de la MRC ont réalisé, en partenariat avec un organisme environnemental (Action

Environnement Drummond), une vaste campagne de sensibilisation et d'accompagnement porte-à-porte afin d'augmenter la performance (quantité et qualité) de la collecte sélective.

Depuis ce temps, le système de collecte sélective s'est enrichi d'une troisième voie, ou est sur le point de l'être, des acteurs comme l'Écocentre et une ressourcerie se sont ajoutés aux filières de récupération des matières résiduelles et les contraintes liées à la gestion des matières résiduelles ont évolué (capacité d'élimination, objectifs gouvernementaux, matières acceptées au centre de tri, etc.). Bien que la MRC et, en particulier, la Ville de Drummondville aient mis en place un programme annuel de sensibilisation et diffusé différents documents d'information en ligne ou à travers les bulletins municipaux, nous croyons qu'après de nombreuses années, l'efficacité de telles mesures incitatives peut plafonner, d'autant plus que les budgets alloués à la sensibilisation nous apparaissent des plus modestes considérant l'ampleur du défi à relever. Globalement, si on exclut certaines actions spécifiques prévues à Drummondville, on constate que les principales mesures proposées pour la sensibilisation des citoyens, d'ici 2020, concernent la diffusion d'informations ou d'outils en ligne, la distribution de documents d'information ou la publication de chroniques dans des journaux municipaux.

#### **RECOMMANDATION # 6**

**Le CRECQ croit qu'après plus de 20 ans, il serait pertinent de planifier une nouvelle campagne de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens sur le terrain (porte-à-porte ou par l'intermédiaire des écoles, groupes sociaux, etc.).**

Cette campagne pourrait être réalisée en collaboration avec un ou plusieurs organismes du milieu. Cette approche nécessitera bien sûr un budget dédié à la sensibilisation plus important que celui prévu au PGMR, mais un système de gestion des matières résiduelles basé sur la participation citoyenne ne justifie-t-il pas justement toute l'importance qui doit être accordée au financement de l'éducation et à la sensibilisation des citoyens ? Dans son bilan du premier PGMR, la MRC reconnaît d'ailleurs que *« l'information et la sensibilisation ont grandement contribué à influencer positivement les habitudes de vie en lien avec la gestion des déchets »*. Il y est également écrit : *« Parmi l'ensemble des actions réalisées, certaines ont eu un impact plus efficace que d'autres sur la réduction de la quantité de matières résiduelles enfouies. Notons, par exemple, la mise en place d'un programme annuel de sensibilisation sur différents sujets comme les 3RV, l'herbicyclage, le compostage domestique... »*



## 7. Vingt ans à sensibiliser, devons-nous passer à la « carotte »... puis au « bâton »!

### RECOMMANDATION # 7

**Le CRECQ estime que pour atteindre les objectifs gouvernementaux, alors qu'une majorité de citoyens bénéficie déjà de nombreux outils depuis plusieurs années pour détourner les matières résiduelles de l'enfouissement, il est temps d'envisager la mise en place de mesures incitatives et, éventuellement, coercitives.**

Le CRECQ est heureux de constater que la MRC envisage de valider un système de tarification unitaire. Il existe également plusieurs autres méthodes intéressantes, entre autres en Ontario, en Colombie-Britannique, aux États-Unis<sup>2</sup> et en Europe<sup>3</sup>, allant de la tarification des déchets au poids à la tarification selon la grosseur du bac. La MRC aurait également avantage à explorer des mesures incitatives qui pourraient toucher les matières recyclables ou organiques.

Les mesures incitatives ou coercitives pourraient s'adresser d'abord aux matières recyclables qui sont ou seront bannies des sites d'enfouissement (ex. : papiers, cartons) et pour lesquelles le citoyen dispose d'outils de récupération depuis plus de 20 ans. Elles pourraient ensuite, au bout de quelques années, s'étendre aux autres matières recyclables et aux matières putrescibles.

## 8. CRD

Dans le cas des résidus de CRD, dont en particulier le bois qui est banni de l'élimination depuis 2014, le CRECQ se réjouit de l'action proposée visant à rendre la délivrance de permis de construction, rénovation ou démolition conditionnelle au dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles dans le cas de travaux de grandes envergures.

### RECOMMANDATION # 8

**Le CRECQ considère qu'il faille aller un peu plus loin et imposer un taux minimum de récupération de certains types de résidus pour tous les travaux nécessitant un permis (construction, rénovation, démolition), peu importe l'envergure de ces travaux.**

<sup>2</sup> ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. En ligne : <http://www.epa.gov/osw/conservation/tools/payt/> et <http://www.epa.gov/osw/conservation/tools/payt/research.htm>

<sup>3</sup> PRE-WASTE. En ligne:

Ces exigences pourraient, par exemple, toucher le tri à la source de certains résidus et viendraient appuyer davantage la pertinence de l'implantation d'un écocentre pour les résidus de CRD (action 4, page 107).

## 9. ICI

La proposition visant à évaluer la possibilité d'offrir un service d'accompagnement pour les ICI, en collaboration avec la SDED et Commerce Drummond, nous apparaît très pertinente. Or, le CRECQ considère que l'embauche d'un(e) stagiaire temporaire ne serait pas une solution répondant à l'ampleur de la tâche qui s'avère complexe et stratégique.

### RECOMMANDATION # 9

**Le CRECQ propose que la MRC prévoie la mise en place d'un poste permanent pour une personne-ressource en matières résiduelles démontrant de fortes compétences pour soutenir la saine gestion des matières résiduelles dans les ICI.**

Plusieurs MRC bénéficient déjà d'un tel service, dont les MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour au Centre-du-Québec.

### RECOMMANDATION # 10

**Le CRECQ estime qu'il serait pertinent d'inciter fortement tous les ICI de la MRC à se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles pour leur organisation.**

Un PGMR est un outil d'une très grande utilité pour améliorer la performance de gestion des matières résiduelles. De plus, l'expérience de plusieurs ICI démontre la rentabilité à court terme d'un tel exercice. C'est un engagement gagnant/gagnant pour les ICI et les municipalités.

Le CRECQ est également en accord avec la proposition d'offrir les services d'un **écocentre aux ICI**, d'autant plus que les petits ICI sont très nombreux sur le territoire (80% des industries sur le territoire comptent 25 employés et moins, et 45%, 5 employés et moins) et ne disposent généralement pas des ressources nécessaires pour assurer une valorisation optimale de leurs résidus.